

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le collège St-Joseph, c'est :

Un collège à dimension humaine

L'établissement accueille cette année **618 élèves** répartis en **23 classes** de la 6^{ème} à la 3^{ème}, ce qui permet

- des classes assez peu chargées (**26,8 élèves par classe** en moyenne)
- une bonne connaissance de tous nos élèves
- un accompagnement et un suivi de chacun

Les élèves viennent des communes suivantes :

<i>Chanzeaux</i>	<i>Chemillé-Melay</i>	<i>Cossé d'Anjou</i>	<i>La Chapelle Rousselin</i>
<i>La Jumellière</i>	<i>La Pommeraye</i>	<i>La Tourlandry</i>	<i>Neuvy-en-Mauges</i>
<i>Saint- Georges des Gardes</i>	<i>Saint-Lambert du Lattay</i>	<i>Saint-Lézin</i>	<i>Sainte-Christine</i>
<i>Saint-Aubin de Luigné</i>	<i>Trémentines</i>	<i>Veziens</i>	<i>Valanjou</i>
	<i>Angers</i>	<i>Cholet</i>	

Une équipe éducative

L'équipe éducative, composée de 47 professeurs et 32 personnels d'éducation, administratifs et de service, met tout en œuvre pour accueillir et accompagner chacun des élèves qui lui est confié : elle porte sur lui un regard bienveillant tout en exigeant de lui de donner le meilleur de lui-même.

Une structure pédagogique permettant des parcours adaptés aux besoins des élèves

Soutien : des dispositifs intégrés tout au long du collège pour remédier aux éventuelles difficultés et permettre à chacun de progresser et avancer à son rythme ;

Langues étudiées : Anglais en 1^{ère} langue vivante, Allemand ou Espagnol à partir de la 4^{ème} ;

Options facultatives :

En plus des enseignements de tronc commun obligatoires pour tous, des options facultatives permettent de personnaliser son parcours au collège, de développer des centres d'intérêt et des capacités : possibilité de débiter l'Espagnol dès la 6^{ème}, Latin (à partir de la 5^{ème}), Section Européenne (deux heures d'anglais en plus en 4^{ème} / 3^{ème}), 4^{ème} Ouverture au Monde Professionnel, Découverte Professionnelle en 3^{ème}, options sportives (athlétisme, basket).

Des activités pédagogiques et éducatives

Pour apprendre et vivre autrement son collège : théâtre, orchestre, sport, activités artistiques, partenariat avec des associations, sorties culturelles, voyages à l'étranger et à Paris ...

Un établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'état

- Il participe à la mission d'enseignement du Ministère de l'Éducation Nationale ; il assure les enseignements de la 6^{ème} à la 3^{ème} dans le respect des horaires et des programmes de l'Éducation Nationale, les professeurs sont rémunérés par l'état ;
- Il fait vivre son projet éducatif basé sur un sens chrétien de la personne dans le respect et la liberté de conscience : tous les enfants, sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyances, sont accueillis ;
- Il prépare les élèves au Diplôme National du Brevet des Collèges et leur permet d'accéder aux formations générales, technologiques et professionnelles qui font suite au collège.

Réussir, ensemble ...

Un lieu de formation et d'apprentissage

... où chacun développe des savoirs et des savoir-faire, devient autonome, développe le sens de l'effort, l'esprit d'initiative et prépare son avenir ;

Un lieu d'éducation, de vie, une communauté éducative

...où chacun doit être solidaire, respectueux, accueilli et respecté tel qu'il est ;

Un lieu pour donner du sens à sa vie

... des projets d'actions humanitaires, des temps de réflexion sur la santé et la sécurité, des propositions de pastorale ;

Un collège ouvert sur son environnement

... théâtre, spectacles, séjours à l'étranger, visites d'entreprises, ouverture sur la vie locale ...

ENTRER EN CLASSE DE SIXIEME

Une attention particulière est portée à l'accueil et à l'intégration des élèves en 6^{ème}.

Des temps d'accueil spécifiques :

Dans la peau d'un élève de sixième

En janvier ou février, les enfants de CM2 sont accueillis au collège par les élèves de 6^{ème} pendant une 1/2 journée. Ils peuvent ainsi assister à des cours, découvrir les locaux, déjeuner ensemble au self pour faire connaissance.

Journée Portes Ouvertes (samedi 25 janvier 2014, de 9h15 à 12H30)

Elle constitue une occasion de découvrir le collège en famille sous la conduite des élèves-guides. De salle en salle, les familles rencontrent les enseignants et les personnels qui accueillent et accompagnent les élèves au quotidien et découvrent les enseignements, les travaux d'élèves, les activités pédagogiques, culturelles, artistiques et sportives ainsi que le restaurant scolaire.

Premier jour de classe à la rentrée

La rentrée des classes se fait en deux temps. Le 1^{er} jour, ce sont les élèves de 6^{ème} qui sont accueillis. Le lendemain, les collégiens de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} font à leur tour leur rentrée. Les élèves de 6^{ème} peuvent ainsi retrouver des points de repère et se familiariser à nouveau avec les lieux avant l'arrivée des « grands ».

Le matin de la rentrée scolaire, les élèves de 6^{ème} et leurs parents sont invités à partager un moment de convivialité avec l'équipe éducative sur la cour.

Les élèves vont ensuite en classe avec leur professeur principal qui les accueille, leur donne l'emploi du temps, différents documents importants à faire remplir et signer par les parents, la liste des professeurs de la classe, et l'agenda / cahier de bord qui constitue le premier lien entre le collège et la famille de l'enfant.

C'est lors de ce premier contact avec les élèves que le professeur principal commente le règlement intérieur du collège en insistant sur les points importants. Les élèves reçoivent leurs manuels scolaires : en 6^{ème}, les élèves disposent de livres qui restent en classe, ils peuvent donc garder les manuels à la maison afin d'alléger le poids des cartables.

Parrainage

Chaque élève est parrainé par un élève de 3^{ème} ou de 4^{ème}.

Journée de cohésion

Quelques jours après la rentrée, les élèves passent avec les professeurs une journée instructive et conviviale dans la commune de Chemillé-Melay, objectif de la journée : tisser du lien au travers d'activités ludiques et pédagogiques (visite de Camifolia, découverte de l'environnement, écriture de poèmes et création d'œuvres éphémères) pour favoriser la cohésion du groupe classe et du niveau 6^{ème}.

Liaison école-collège, constitution des classes :

Les maîtres du primaire et les enseignants du collège se rencontrent pour échanger sur les élèves, les présenter avant l'entrée en 6^{ème} et faire un bilan sur les premières évaluations à la fin du 1^{er} trimestre.

Pour la répartition des élèves, nous tenons compte des suggestions des maîtres de CM2 et nous faisons en sorte que chacun retrouve dans sa classe de 6^{ème} des camarades de sa classe d'origine.

Des dispositifs d'aide et de soutien :

ATP (Aide au Travail Personnel) : une heure par semaine, les professeurs apportent une aide méthodologique pour améliorer l'efficacité du travail personnel (comment gérer son emploi du temps, utiliser son agenda, apprendre ses leçons, lire un énoncé pour bien le comprendre, préparer son cartable ...) et mieux appréhender le « métier de collégien ».

Soutien : un dispositif de soutien est mis en place, il permet aux élèves qui rencontrent des difficultés de travailler une heure par semaine par petits groupes en Français et en Mathématiques.

Un **suivi individualisé** des élèves à **besoins éducatifs particuliers** (dyslexie, dysorthographe, troubles des apprentissages ...) qui ont bénéficié à l'école d'un enseignement adapté, d'un suivi ASH est mis en place à l'intérieur du groupe classe. Les élèves sont intégrés à ce dispositif en accord avec l'école et la famille.

Les horaires par discipline :

Français	5h	Hist.-Géo.	3h	Ed. Musicale	1h	Vie de classe	0.5 h
Maths	4h	SVT	1,5h	Arts Plastiques	1h	Aide au Travail Personnel	1h
Anglais	4h	Technologie	1,5h	EPS	4h	Soutien	0/1 h

Manuels en double :

Afin d'alléger le poids des cartables, les élèves disposent d'un manuel au collège et d'un manuel à la maison.

VIVRE ENSEMBLE AU COLLEGE

Vivre ensemble demande un effort de la part de chacun ; aussi est-il donné à chaque élève un **règlement intérieur** pour l'aider dans sa vie quotidienne au collège St Joseph. L'inscription au collège suppose l'acceptation de ce règlement.

Chaque classe dispose dans son emploi du temps d'un temps de **vie de classe**, le professeur principal anime ce temps qui permet de réguler la vie de classe : répartition des responsabilités, préparation et élection des délégués élèves, gestion de l'emploi du temps et du travail personnel. Les élèves y partagent avec leur professeur principal leurs préoccupations et questions sur la vie au collège.

L'équipe « vie scolaire » prend en charge les élèves dès leur arrivée aux abords du collège (parking cars, abri vélos), elle veille à leur sécurité et à leur bien-être tout au long de la journée.

REPENDRE AUX BESOINS DES ELEVES

Chaque élève est différent, ainsi, le collège propose des voies diversifiées pour contribuer à la réussite et à l'épanouissement de tous de la 6^{ème} à la 3^{ème} :

Soutien

- **Suivi individualisé** pour les élèves à **besoins éducatifs particuliers** (élèves dyslexiques, dysorthographiques, présentant des troubles d'apprentissage et ayant bénéficié à l'école d'un suivi ASH ou d'aménagements particuliers).
- **Aide au travail personnel** : 1h/semaine en 6ème et 5ème
- En 6^{ème} et en 4^{ème}, les élèves qui rencontrent des difficultés travaillent une heure par semaine par **petits groupes en Français et en Mathématiques**.
- En 4^{ème}, la classe OMP (**Ouverture au Monde Professionnel**) permet de retrouver goût et motivation pour le travail scolaire par le biais de séquences d'apprentissage dans les ateliers de cinq lycées professionnels, une fois tous les quinze jours environ.
- En 3^{ème}, une classe à effectif allégé permet la mise en œuvre d'une **pédagogie adaptée** en vue de l'obtention du brevet des collèges.

Options facultatives

En plus des enseignements de tronc commun obligatoires pour tous, ces options facultatives permettent de personnaliser son parcours au collège, de **développer des centres d'intérêt et des capacités**.

- **Langues**
 - o **2ème langue (Espagnol) dès la 6ème** : 2 heures par semaine en 6^{ème} et 5^{ème}
 - o Le **latin** à partir de la cinquième : l'enseignement du latin (2 h / semaine en 5^{ème}, 3 h / semaine en 4^{ème} et 3^{ème}) permet aux élèves d'enrichir et de mieux comprendre leur langue maternelle, en particulier par l'étymologie, de développer leur culture par la connaissance des mythes et représentations de l'antiquité.
 - o **4ème et 3ème européenne anglais** (2 h par semaine) : cette option permet de développer les compétences en langues des élèves et d'approfondir leur connaissance des pays anglo-saxons.
- L'option **découverte professionnelle** en classe de 3^{ème} a pour but de donner aux élèves les outils pour construire leur projet de formation, non seulement en fin de 3^{ème} mais tout au long de leur parcours. Elle s'appuie sur trois axes associant observation et exploitation des informations collectées : découverte des organisations, découverte des lieux de formation, découverte des métiers et des activités professionnelles.
- **Options sportives** : Une option sportive **Athlétisme** et une option sportive **Basket**, créées en partenariat avec l'Entente des Muges, le Comité Départemental de Basket et le Chemillé Basket sont proposées aux élèves volontaires, sur inscription et après sélections éventuelles au mois de juin. Elles ont pour but de :
 - valoriser les aptitudes sportives des élèves, de favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement au collège
 - permettre aux élèves de progresser par des apports techniques et d'améliorer leurs qualités physiques.

Association Sportive

Elle propose aux élèves de participer sur le temps du midi et le mercredi à des animations sportives qui permettent de découvrir de nouvelles activités ou de participer à des rencontres ou compétitions avec d'autres collègues.

Accompagnement éducatif

Sur le **temps du midi**, le collège propose aux élèves qui le souhaitent de participer à différents ateliers culturels, sportifs ou artistiques :

Théâtre Chorale Activités manuelles et artistiques Cirque Relaxation
Fitness Tennis de table Jeux de société Echecs Orchestre Sports collectifs

Aide aux devoirs

Une **étude surveillée** est proposée **tous les soirs** ; une fois par semaine, des professeurs aident les élèves dans la réalisation de leur travail personnel.

HORAIRES AMENAGES POUR LES ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE

L'Ecole de Musique et le Collège Saint-Joseph ont mis en place un partenariat qui vise à :

- mettre en valeur les **passions** et **talents** de nos élèves au sein du collège
- faciliter la **gestion du temps** des élèves et de leurs familles en intégrant dans la mesure du possible leur temps de **formation musicale** et d'**instrument** dans l'emploi du temps de leur journée au collège.

Ainsi,

- nous faisons en sorte que les élèves d'un même niveau de formation musicale puissent être libres au collège en même temps afin de suivre leur cours de formation musicale au collège.
- nous proposons également, en fonction des emplois du temps des élèves et des professeurs, d'organiser le cours d'instrument sur le temps scolaire au collège ou à l'école de musique.

PREPARER SON PROJET PERSONNEL DE FORMATION ET D'ORIENTATION

L'élève mûrit peu à peu son projet personnel au cours des années passées au collège avec le **Parcours Découverte des Métiers et des Formations**. Avec l'aide de ses parents, de ses professeurs, de son professeur principal, il apprend à formuler son choix d'itinéraire de formation en fin de 3^{ème}.

Un **Forum des Métiers** a lieu tous les 2 ans pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}. Les élèves de 4^{ème} découvrent une **entreprise** et les élèves de 3^{ème} effectuent un **stage**.

Les élèves motivés et volontaires peuvent choisir l'**Option Découverte Professionnelle** en 3^{ème}.

À tout moment, les élèves peuvent consulter au CDI la documentation sur les métiers et les itinéraires de formation.

RESULTATS AU BREVET DES COLLEGES

Pourcentage de réussite sur les 4 dernières années : **95 %** (65 % des élèves présentés avec mention)

UN ETABLISSEMENT QUI DEFEND DES VALEURS ET REpond AUX PREOCUPATIONS DES FAMILLES

La **pastorale** du collège s'intègre dans le projet d'établissement, des propositions sont faites aux élèves par l'animatrice en pastorale, Françoise ROCHE, et l'équipe de pastorale (professeurs, parents, prêtre, ou autres personnes volontaires) pour les amener à réfléchir et à agir :

- Un temps de **catéchèse** pour les 6èmes, une heure par semaine sur temps de classe. La catéchèse suppose une implication et un choix personnel, c'est en famille que se prend la décision.
- Des **temps forts** de réflexion pour tous (Éducation affective et sexuelle, droit à la différence, handicap ...)
- Des temps d'échange, de partage tous les mardis midi à l'**aumônerie**
- Des temps de **célébration** pour Noël et Pâques

Les jeunes du collège peuvent aussi s'investir dans des **actions caritatives** (soutien à ELA à l'occasion du cross du collège, repas sans dessert, collecte de fournitures, actions en soutien à diverses associations ...)

Le collège réalise un travail de **prévention** et d'**éducation à la santé et à la sécurité** auprès des élèves sur des thèmes tels que les dangers d'internet, les addictions (alcool, drogue), les relations garçons-filles, la justice ... Ces actions sont menées en partenariat avec le Centre Social du Chemillois, la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile, la gendarmerie et la police municipale, EVAS (association diocésaine pour l'éducation à la vie affective et sexuelle), le Conseil Général (pour la sécurité dans les transports)

Ces temps sont autant d'occasions données aux jeunes de s'investir, de prendre des responsabilités ou tout simplement de réfléchir à ce qui permet de mieux vivre ensemble.

L'APEL s'investit également sur ces actions en proposant des animations et des temps de rencontre, d'information et d'échanges pour les parents.

UN COLLEGE OUVERT SUR SON ENVIRONNEMENT ET SUR LE MONDE

Dans le prolongement de l'enseignement dispensé en classe, le collège organise des activités à but culturel, éducatif et pédagogique.

Chaque projet est :

- **un acte pédagogique et un temps d'apprentissage**
 - **une occasion privilégiée de découvrir les autres**
 - **un temps de découverte sur la vie et le monde extérieur**
- o Théâtre, concerts (en lien avec le Théâtre Foirail et Scènes de Pays)
 - o Visite du Tribunal de Grande Instance à Angers pour découvrir le fonctionnement de la justice (4^{ème})
 - o Séjours linguistiques en 4^{ème}, séjours découverte en 5^{ème} et 3^{ème}
 - o Éducation à la santé et à la sécurité (Sécurité dans les Transports en lien avec le Conseil Général en 6^{ème}, Sécurité Routière en 5^{ème} et 3^{ème}, Éducation Affective et Sexuelle en 3^{ème})
 - o Formation Premiers Secours (PSC1)
 - o Participation à des concours (The Big Challenge, Concours Intégral ...)
 - o .../...

LE SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES

Les relations parents / professeurs

La réussite des enfants passe par l'instauration d'une relation constructive et confiante entre parents, enseignants et élèves.

- A tout moment, des contacts peuvent être établis entre la famille, les professeurs, personnels et directeur. Des **temps de rencontre** sont également prévus au cours de l'année :
 - ↳ à l'occasion des réunions d'information en début d'année scolaire.
 - ↳ lors des permanences tenues en fin de 1^{er} trimestre pour faire le point dans les différentes matières.
 - ↳ à tout moment dans l'année en prenant rendez-vous.
- Un **agenda / cahier de bord**, remis en début d'année par le collège et toujours en possession de l'élève, permet de communiquer et de s'informer mutuellement.
- Trois **bulletins trimestriels** avec appréciations des professeurs sont remis aux parents dans l'année. Les résultats scolaires sont consultables par **internet** à partir du site de l'établissement : <http://st-joseph-chemille.e-lyco.fr/>

Le professeur principal

Le professeur principal est un maillon essentiel du dispositif du collège. Il assure différentes missions : d'**information** des élèves et des familles, de **coordination** des projets éducatifs et de **suivi** scolaire, d'aide et de conseil dans l'élaboration du projet personnel d'orientation et de formation de l'élève. Il est le professeur de référence pour les élèves de la classe dont il a la charge, il est à l'**écoute** des élèves, notamment lors de l'heure de « vie de classe ». Il anime le conseil de classe et **dialogue** en permanence avec les adultes amenés à intervenir dans la classe dont il a la charge.

En cas de difficulté

Les membres de l'équipe éducative, le chef d'établissement sont disponibles à tout moment pour résoudre avec vous et votre enfant les éventuelles difficultés rencontrées. Vous pouvez joindre plus particulièrement, les professeurs pour les questions liées à une matière, le professeur principal pour les questions liées à l'organisation du travail personnel, les résultats d'ensemble, les relations au sein de la classe, la vie scolaire pour les questions liées à la vie des élèves en dehors des cours. Une psychologue assure un temps d'écoute et d'échange au sein de l'établissement. En cas de difficulté plus importante, le collège est en lien avec les services de médecine et de psychologie scolaire.

PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

L'Association de Parents d'Élèves (A.P.E.L.) travaille en lien avec le directeur et les enseignants sur les **questions éducatives**, elle propose son aide, ses actions et ses compétences au service de l'établissement (Forum des métiers, aides financières pour séjours linguistiques et activités culturelles, débats et conférences sur des thèmes éducatifs, etc.)

L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) est une association qui regroupe les familles des élèves ainsi que d'autres personnes qui s'intéressent à la vie et au rayonnement du collège, elle vote le **budget** et en contrôle l'exécution qu'en fait le directeur. Ce budget concerne tout ce qui se rapporte à l'éducation, l'enseignement, au personnel administratif et de service, tant pour le **fonctionnement** au quotidien de l'établissement que pour les **investissements** qui se révèlent indispensables chaque année pour assurer son adaptation aux besoins des élèves et de l'équipe éducative.

Les parents correspondants sont choisis par les parents d'élèves de chaque **classe** lors de la réunion de début d'année. Ils participent au conseil de classe et sont un relais entre l'équipe pédagogique et les familles de la classe.

INFORMATIONS PRATIQUES

Manuels scolaires

Ils sont prêtés gratuitement. Pour alléger le poids des cartables, des casiers sont mis en place pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} ; les élèves de sixième disposent de manuels en double (l'un en classe, l'autre à la maison) et d'une cartablerie pour ranger sacs de sport et cartables.

Fournitures scolaires

La liste des fournitures vous est transmise en juin. Vous pouvez vous procurer un « pack fournitures » comprenant feuilles, cahiers... par l'intermédiaire du collège. Les « packs » sont distribués quelques jours avant la rentrée par les membres de l'A.P.E.L.

Transports scolaires

Ils arrivent à proximité du collège sur un parking réservé, aménagé par la ville de Chemillé. Une **surveillance** est assurée par le collège le matin à l'arrivée des cars et le soir à la sortie du collège jusqu'au départ des cars.

- Nous vous ferons parvenir courant mai les modalités d'inscription auprès du Conseil Général (par dossier papier ou Internet)
- Une carte de transport sera distribuée à votre enfant à la rentrée.
- Pour la création d'un point d'arrêt ou d'un nouveau circuit, une demande écrite doit être adressée au

**Conseil Général Bureau des Transports Scolaires - BP 4104
- 49041 - ANGERS Cedex - Tél. 02.41.81.43.12**

N'hésitez pas à nous en parler pour que nous puissions soutenir votre demande.

- Tarif 2013 - 2014 : 135 €

HORAIRES DU COLLEGE

- Les cours ont lieu :

les lundi, mardi, jeudi, vendredi de **8 h 40** à 12 h 00 ou 12 h 30 et de 13 h 45 à **17 h.**

et le mercredi de 8 h 40 à 11 h 50 (un mercredi sur deux pour les 5^{èmes})

L'emploi du temps des classes de 6^{ème} est réparti sur 4 jours et demi afin de ménager chaque jour un temps d'étude et de ne pas surcharger les journées.

- Les élèves sont pris en charge dès leur arrivée sur le parking cars le matin jusqu'à leur départ le soir. Ils ne sortent pas de l'établissement, sauf autorisation exceptionnelle. Les heures d'étude sur temps scolaire sont surveillées. Les élèves ont la possibilité d'aller au C.D.I. pour faire différentes recherches pendant ces heures.
- Les élèves peuvent :
 - être accueillis en étude au collège dès 8 h 00
 - rester au collège le soir de 17 h 15 à 18 h 15 pour un temps d'étude surveillée.

FRAIS DE SCOLARITE ET RESTAURATION (ANNEE 2013 – 2014)

Rétributions mensuelles : deux formules sont proposées (**par mois, sur 10 mois**) :

- La formule « **équilibre** » à **31,50 €** : prix « équilibre financier » qui permet de financer les travaux, investissements et les activités liées au projet d'établissement (soit 315 € par an)
- La formule « **soutien** » à **36 €** : pour les familles qui peuvent financièrement apporter un soutien plus important au développement du collège et à son projet d'aménagement (soit 360 € par an)

Ces rétributions comprennent les cotisations à la direction diocésaine de l'enseignement catholique (78,70€), les activités pédagogiques et éducatives - spectacles, visites - (13.50 €).

Seuls sont facturés en plus les voyages et les fournitures pour les objets réalisés en Technologie, les livres utilisés en Français pour les lectures suivies et dirigées, les cahiers de Travaux Dirigés, soit sur une année environ 40 €.

Restauration : le prix du repas est de **4,33 €**.

Facturation et modalités de paiement : Les factures vous sont adressées trois fois dans l'année, vous pouvez opter pour un virement mensuel sur 10 mois, d'octobre à juillet. Nous vous ferons parvenir les documents nécessaires courant mai.

Aides financières

Les familles peuvent bénéficier d'aides attribuées par

- L'Inspection Académique (Bourses de collège) et le Rectorat (Fonds social collégien et Fonds social restauration) : une information est transmise par le collège à la rentrée, les aides sont attribuées en fonction des revenus et des situations familiales ;
- La CAF, la MSA : allocation de rentrée scolaire ;
- Le Conseil Général pour la restauration des enfants boursiers, les voyages scolaires ;
- L'APEL peut aider au financement des sorties et voyages scolaires.

Nous portons le souci d'être ouverts et accessibles à tous, n'hésitez pas à nous faire part de vos difficultés financières, nous trouverons ensemble une solution adaptée.

COMMENT S'INSCRIRE AU COLLEGE ?

- Les inscriptions pour la rentrée de septembre se font à partir du mois de janvier, vous indiquez votre intention d'inscrire votre enfant en remettant à l'école ou au collègue la **fiche d'inscription** jointe.
- Un courrier de **confirmation** de l'inscription vous sera ensuite adressé, et, courant mai, vous recevrez un **dossier de rentrée** (vous y trouverez les inscriptions pour les options, les renseignements pour les transports, les modalités financières, les fournitures, etc.)
- Vous pouvez prendre **rendez-vous** avec le directeur pour en savoir plus sur le collège, pour présenter votre enfant ou tout simplement faire plus ample connaissance. Vous pouvez prendre rendez-vous dès maintenant si vous le souhaitez.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Par courrier :

21, rue des Venelles
49120 – CHEMILLE-MELAY

Au secrétariat du collège :

de 8 h à 18 h les lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8 h à 16 h le mercredi

☎ 02.41.30.65.91

Fax : 02.41.46.33.20

Courriel :

secretariat@stjochemille.org

Découvrez le site du Collège Saint-Joseph :

<http://st-joseph-chemille.e-lyco.fr/>